

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.310 Vœu relatif à la traverse Bièvre-Montsouris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, voyant que le sujet de la Traverse Bièvre-Montsouris est perpétuellement ajourné, laissant un flou persistant quant à son avenir, voudrait rappeler son attachement à ce service d'utilité publique et sociale, concernant directement ses riverains mais pas seulement ;

Considérant le vœu que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau avait présenté il y a maintenant deux ans concernant la sauvegarde de « La Traverse » et qui avait été voté à l'unanimité par les élus du 14^{ème} arrondissement ;

Considérant les différents vœux proposés depuis l'annonce de la volonté de Mme Hidalgo de supprimer « La Traverse » ;

Considérant toutes les actions menées sur les deux dernières années et notamment les pétitions signées par les usagers et riverains ;

Rappelant que ce service a une vocation sociale dans sa définition notamment pour la facilité de déplacement de personnes dites « fragiles ou présentant des difficultés », personnes âgées, handicapées, femmes enceintes ou déplaçant des poussettes ;

Rappelant qu'elle est de toutes celles en fonctionnement dans Paris celle qui répond le plus efficacement à la définition sus-citée ;

Rappelant que « La Traverse » améliore l'accessibilité de certaines zones des différents quartiers traversés soit trop peu desservies soit difficiles d'accès que ce soit en distance ou en dénivelés importants ;

Rappelant que l'offre commerciale de certains quartiers n'étant pas suffisante, elle permet de pallier ce manque ;

Considérant que le projet de la candidate Mme Anne Hidalgo, aujourd'hui Maire de Paris, a été construit en partie sur les réponses dites sociales et environnementales à apporter aux Parisiens ;

Considérant qu'au moment où Mme Le Maire de Paris a laissé entendre son désir de réfléchir à une gratuité des transports publics ;

Considérant les différentes informations concernant une possible condition de financement régional pour le maintien de «La Traverse».

Considérant les travaux menés en commun entre différents conseils de quartier du 14^{ème} et ceux du 13^{ème}, et les accords trouvés sur le maintien de la Traverse lors de ces travaux ;

Considérant la fréquentation de cette Traverse avec près de 25 000 usagers par mois, alors même que quasi aucune information n'est faite sur la dite Traverse ;

Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem

Émettent le vœu :

- Que soit maintenu le fonctionnement toute l'année et tous les jours du transport en commun « La Traverse Bièvre-Montsouris » ;
- Que la Ville de Paris affirme sa volonté de sauvegarder « La Traverse ».